

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESOYE Gilles, Maire.

### **Étaient présents :**

M. DESOYE Gilles, M. LANGRENÉ Stéphane, M. LEJEUNE Philippe, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, M. MASSON Philippe, M. BARTHELEMY Sébastien et Mme GOULET Eugénie, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Mme JANNETTA Marion et M. DIEUDONNÉ Dominique,

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élue secrétaire de séance : Mme ROBERTI Catherine,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 07 avril 2021 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

### **Délibération n°2021-011**

CUGR MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### **Délibération n°2021-012**

SOUSSION PARCELLES BOISEES AU REGIME FORESTIER

Suite à l'acquisition de plusieurs parcelles boisées depuis la réalisation du document d'aménagement en 2008, il est nécessaire, pour la gestion de ces parcelles, de soumettre celles-ci au régime forestier (parcelles identifiées comme forêt communale).

Il est proposé de soumettre au régime forestier, à compter du 1 janvier 2022, l'ensemble des parcelles suivantes pour une surface totale de 32ha 29a 44ca :

- LUDES	lieudit « Les Bois des Mineurs »	parcelle C67	Surface 23ha 37a 77ca
- LUDES	lieudit « Les Bois de Frênes »	parcelle C53	Surface 3ha 00a 72ca
- LUDES	lieudit « Les Bois de Frênes »	parcelle C54	Surface 4ha 00a 00ca
- Ville en Selve	lieudit « Chemin de Mailly	parcelle ZA21	Surface 1ha 90a 95ca

SUIVI DE LA SURFACE DE LA FORET COMMUNALE

- Surface relevant actuellement du RF : 102ha 56a 99ca

- Soumission au régime forestier pour une surface de : 32ha 29a 44ca

- Nouvelle surface relevant du régime forestier : 134ha 86a 43ca

Le conseil municipal, à la majorité (8 Pour et 1 contre), approuve la soumission desdites parcelles au régime forestier à compter du 1er janvier 2022, charge M. le Maire de notifier cette décision à l'ONF et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

### **Délibération n°2021-013**

BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE SUR NOUVELLES PARCELLES

Le choix entre les trois procédures de location (adjudication, convention de gré à gré, appel d'offres) relève de la compétence du Conseil municipal,

Proposition : Contrat pour la location du droit de chasse sur les nouvelles parcelles boisées acquises récemment

Procédure de location de type « convention de gré à gré »

Contrat au profit de l'Association de Chasse communale de Ville en Selve.

Durée du contrat : 3/6 ans (à partir de la saison 2021/2022).

Superficie louée : 30ha 38a 49ca, correspondant aux parcelles suivantes :

- LUDES	lieudit « Les Bois des Mineurs »	parcelle C67	Surface 23ha 37a 77ca
- LUDES	lieudit « Les Bois de Frênes »	parcelle C53	Surface 3ha 00a 72ca
- LUDES	lieudit « Les Bois de Frênes »	parcelle C54	Surface 4ha 00a 00ca

Prix/ha pour la saison 2021-2022 : 43 € l'hectare (révisable annuellement en fonction du coefficient de revalorisation des baux de chasse en forêt domaniale).

Soit pour la surface globale de 30ha 38a 49ca, la somme de 1 306,55€ pour la saison 2021/2022.

Entretien annuel des lignes et périmètres de chasse à la charge de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la Majorité des membres présents et représentés (6 Pour, 1 Abs-tention et 1 Contre ; M. BARTHELEMY Sébastien, en qualité de président de ladite association ne prend pas part au

(vote), approuve la proposition présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer dans ces termes toutes pièces relatives à ce bail de location du droit de chasse.

#### **Délibération n°2021-014**

##### **DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN CUGR**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection des toitures de la Mairie (couverture et isolation des combles).

Ce type d'opération entre dans la catégorie d'investissements prévus au règlement/programme du fonds de concours de la CUGR (période 2022-2024).

Le financement des travaux sera assuré par une participation du Département, par une subvention DETR (Etat), par une participation escomptée auprès de la CUGR via le fonds de concours, au taux maximum et par les fonds propres de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le projet présenté pour la réfection des toitures de la mairie et isolation des combles, approuve le financement proposé par Monsieur le Maire, demande l'inscription du dossier au programme fond de concours CUGR 2022-2024 et l'octroi d'une aide financière au taux maximum et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Délibération n°2021-015**

##### **DECLARATION PREALABLE TRAVAUX TOITURE MAIRIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire de la Commune de Ville en Selve à déposer une déclaration préalable de travaux pour le projet précité.

#### **Délibération n°2021-016**

##### **APPEL D'OFFRES REFECTION ET ISOLATION TOITURES MAIRIE**

- Vu le projet de réfection et d'isolation des toitures mairie, présenté par Monsieur le Maire, dont les caractéristiques essentielles de ce programme sont d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et l'étanchéité de celui-ci par la réfection complète des toitures de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, choisi pour cette procédure d'appel d'offres d'utiliser un marché à procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence (avec négociation possible), autorise M. le Maire de la Commune de Ville en Selve à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché à procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence dans le cadre du projet de réfection des toitures de la mairie et autorise M. le Maire à signer toutes pièces référentes à ce dossier

#### **Information : Communauté Urbaine du Grand Reims**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu au conseil municipal des derniers Conseils d'Orientation tenus au sein de la CUGR:

#### **Information : Commune**

Depuis plusieurs mois, **4 décharges sauvages** ont été découvertes sur le territoire communal. Plainte déposée par le maire auprès de la gendarmerie de Taissy pour l'une d'entre elles (identification peut-être possible avec informations trouvées sur la décharge ?)

#### **Point sur les travaux commencés et/ou en cours Allée du Bois**

Au 44 Allée du Bois : Reprise des travaux prévus entre juillet et septembre 2021 (jonction trottoir)

Au 58 Allée du Bois : Rejet d'eau sur chaussée. Réseau eaux pluviales existant à proximité immédiate. Donc solution assez aisée pour recueillir les eaux et les aiguiller vers ce réseau collectif.

#### **Recensement de la population de la commune**

Prévu début d'année 2022 (suite report lié aux conditions sanitaires de 2021)

Identifier une personne pour ce recensement (Ne peut pas être un membre du conseil)

Vos suggestions ?

Il est décidé de faire le **Relevé des affouages** le mercredi 30/06 à 18h30.

Il est décidé d'installer la **stèle du jardin du souvenir** le jeudi 01 juillet à 18h30.

Information sur la **Vente de bois** pour la somme de 52 000€.

Organisation d'une **journée « sportive / conviviale »** prévue le samedi 11 septembre.

Préparation pour **décoration de Noël** (achats à anticiper et organisation pour la mise en place).

Installation de **deux bancs sur le chemin du cimetière** (lieu de promenade assez fréquenté).

**Cérémonie du 14 juillet** prévue à 11h30 avec un vin d'honneur à la salle de réunion et cour extérieure.

Programmation **d'un Concert**, suivi d'un temps convivial à organiser.

#### **Questions diverses**

Label : Villes et Villages Etoilés

La séance est levée à 22H15